



SCAL RENNES MÉTROPOLE TOME 3

LA COMMUNE DE BÉCHEREL

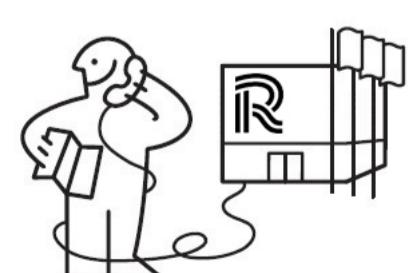
Version octobre 2024, indice B,
Document conçu par les AMO Conseil Lumière de Rennes Métropole :

les éclaireurs

Lucas GOY, Directeur de projet & concepteur lumière
Claire Lise CABESOS, Cheffe de projet & conceptrice lumière

Luminescence

Virginie VOUÉ, Directrice de projet & conceptrice lumière



 **RENNES
MÉTROPOLE**

DV-Eclairage Public
02 23 62 24 01
dvep@rennesmetropole.fr

INTRODUCTION - QU'EST-CE QU'UN SCAL ET POURQUOI... ?

RAPPEL, LE SCAL MÉTROPOLITAIN & SES OBJECTIFS

En 2012, la ville de Rennes s'est dotée d'un Schéma Directeur d'Aménagement Lumière (SDAL) qui hiérarchise ses interventions et dirige la cohérence de son action relative à l'éclairage sur la Ville de Rennes. Conçu par l'agence Concepto, il a mis en place un principe novateur de 'trame noire' qui fait l'originalité de sa démarche et à placé la Ville de Rennes en précurseur sur le rapport à l'obscurité, à la nuit et son approche de l'éclairage.

Aujourd'hui, les élus de la Métropole, en appui des divers enjeux du PCAET, du PLUi, du PLH, du SCOT, du PDU et des stratégies de déplacement à échelle métropolitaines, souhaitent doter la Métropole d'un outil similaire : un SCAL - Schéma de Cohérence d'Aménagement Lumière.

Le SCAL a pour objectif principal de rendre plus cohérentes les actions d'éclairage public des communes métropolitaines. Avec comme orientations principales et structurantes : la préservation de la biodiversité, la réduction des consommations énergétiques, la rationalisation de la maintenance, et la

constitution d'une image communautaire globale valorisant tant l'action de chacun que les liants communautaires qui font le territoire.

Ainsi, la vocation de cette étude et de ces documents est de produire un outil de travail simple et pragmatique pour permettre de rationaliser les pratiques de l'éclairage de la Métropole de Rennes avec une démarche suffisamment souple et fine pour intégrer les problématiques, parfois spécifiques, des communes. Ceci en intégrant des principes clairs et adaptés pour la prise en compte des enjeux de préservation de la Biodiversité.

Cet outil permettra d'encadrer les opérations de rénovation conduites par la Métropole de manière à garantir la cohérence territoriale des pratiques dans ce cadre, mais aussi dans le cadre des différentes opérations conduites sur le territoire métropolitain (Projets d'aménagement urbain ou immobilier à maîtrise d'ouvrage publique ou privée).

Qu'est-ce qu'un Schéma de Cohérence d'Aménagement Lumière ? :

Il s'agit d'un outil de planification, tel qu'un "Plan Guide" en Urbanisme, qui sert à apporter de la Cohérence territoriale, à échelle intercommunale, et sert de référence concernant les pratiques relatives à l'éclairage

Quels sont ses objectifs et comment fonctionne le SCAL de Rennes-Métropole ?

Le Schéma de Cohérence d'Aménagement Lumière de Rennes-Métropole a pour objectif de préconiser des niveaux d'éclairage et des manières de faire, l'éclairage public de Rennes Métropole en cohérence avec l'ensemble de l'analyse macro réalisée préalablement. Il vise, à travers des cartographies et des fiches prescriptives simples, à fournir un outil de projet quotidien tant pour la rénovation que les travaux neufs.

DOCUMENT GÉNÉRAL & MONOGRAPHIES COMMUNALES

Fonctionnement des Prescriptions génériques et des monographies communales

Le SCAL de Rennes Métropole donne les règles de construction de l'éclairage et les prescriptions techniques relatives à l'éclairage qui s'appliquent selon différentes typologies :

- les typologies d'espace d'une part, telles que les centralités, les zones résidentielles d'habitat individuel ou collectif, les zones d'activités tertiaires ou industrielles, les zones commerciales, les zones d'équipements (détaillées dans les typologies de sites), les zones d'espaces verts, d'abords de rivière etc.
- les typologies de voiries qui selon leur nature, peuvent dominer sur les typologies d'espaces ou être inclus dans celle-ci (c'est le cas par exemple des dessertes).
- les typologies de sites, permettant de détailler les équipements avec des prescriptions spécifiques selon leur nature et leurs besoins (équipements culturels, sportifs, établissement scolaires), ou encore les PEM / Gare Aires de co-voiturages.

Ces catégories permettent, par leur prisme, de répondre à des usages induits de l'espace public la nuit et d'y répondre par des règles de construction ou

de prescriptions techniques cohérentes à l'échelle de la métropole, tout en prenant en compte les besoins particuliers.

Le Carnet de Prescriptions génériques du SCAL (Tome 2 - le Tome 1 étant l'analyse du territoire) permet de donner l'ensemble de ces "règles" ou préconisations à l'échelle du territoire métropolitain.

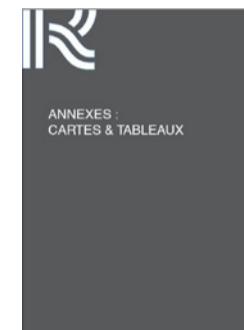
Les Carnets de Prescriptions par communes permettent de détailler les zonages spécifiques que l'on rencontre sur la commune, comme la nature des typologies d'espaces, la nature des typologies de voirie, existants sur la commune, ou encore les types d'équipements présents, etc. Elle permet également de détailler comment se décline la Trame Noire sur le territoire et, de ce fait, les cas de figure rencontrés, d'interface entre les typologies que l'on rencontre (espace / voiries / sites) et celle-ci.

Les prescriptions détaillées, qui s'appliquent, selon ces cas de figure propres à la commune, se trouvent dans le Carnet prescriptions génériques (= Tome 2).

ORGANISATION DES DOCUMENTS DU SCAL

TOME 2 - PRESCRIPTIONS GÉNÉRIQUES & FICHES TYPOLOGIQUES

Le Tome 2 est un Carnet de Prescriptions génériques du SCAL (le Tome 1 étant l'analyse du territoire) permet de donner l'ensemble de ces "règles" ou préconisations à l'échelle du territoire métropolitain. Il comporte des fiches typologiques détaillées et prescriptives.

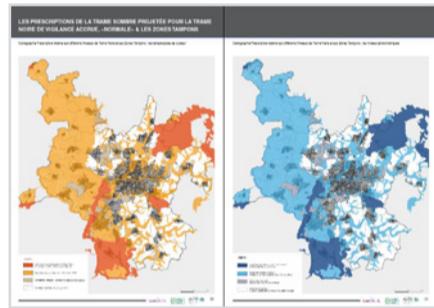


cartes horaires

principes de la trame sombre projetée

fiches typologiques et déclassements de la trame sombre

annexe cartographique des voiries, sites et espaces



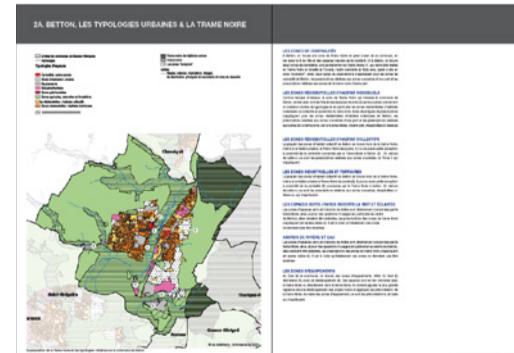
TOME 3 - MONOGRAPHIE COMMUNALE : LE ZOOM À ÉCHELLE COMMUNALE

Les Tomes 3 sont un ensemble de monographies communales détaillant les prescriptions spécifiques à la commune selon les cas de figure rencontrés, comme la nature des typologies d'espaces existants sur la commune ou encore, la nature des typologies de voirie, les types d'équipements présents, etc. La monographie communale permet de détailler les prescriptions du SCAL en lien avec la présence ou non de la Trame Noire sur le territoire et ses impacts réels sur les prescriptions sur la commune concernée.

Elle est un guide d'application qui liste les principaux points de vigilance ou les zones courantes dans lesquelles les préconisations génériques du tome 2 s'appliquent.



ZOOM COMMUNAL



INTRODUCTION - ...QU'EST CE QUE LA TRAME NOIRE ET POURQUOI ?

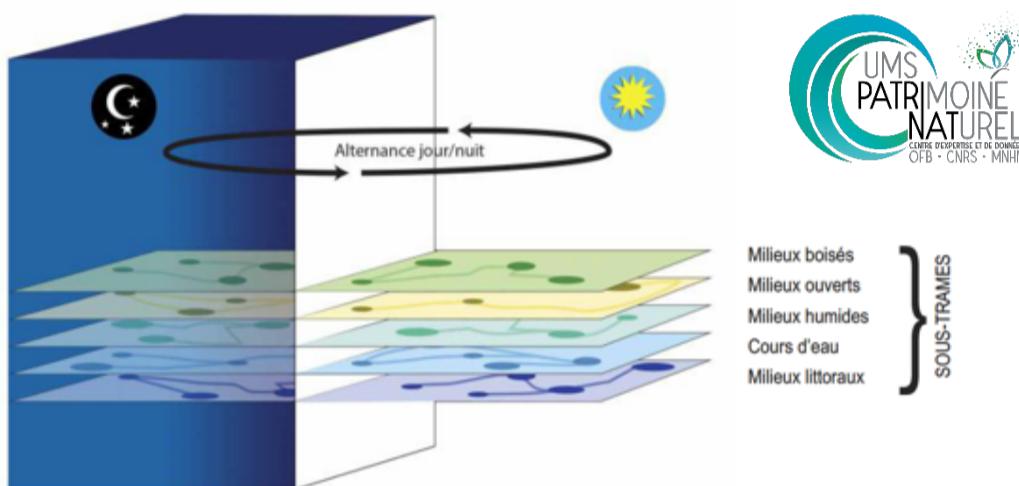
LA TRAME NOIRE MÉTROPOLITAINE

La Trame Noire peut ainsi être définie comme un ensemble connecté de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques pour différents milieux (sous-trames), dont l'identification tient compte d'un niveau d'obscurité suffisant pour la biodiversité nocturne.

Elle est la transposition de la Trame Verte et Bleue dans sa dimension nocturne.

La Trame Noire Rennaise permet, à travers ses niveaux d'enjeux, de prendre en compte les enjeux relatifs à la préservation de la biodiversité dans le cadre des prescriptions du Schéma de Cohérence d'Aménagement Lumière métropolitain.

Ces niveaux d'enjeux permettent de niveler les prescriptions techniques relatives à l'éclairage (températures de couleurs et niveaux photométriques notamment). Ainsi, les prescriptions techniques relatives à l'éclairage en fonction des différentes typologies et de leurs usages induits, du SCAL, sont nivélés par la Trame Noire (et les zones tampons) dans une logique de gestion différenciée.

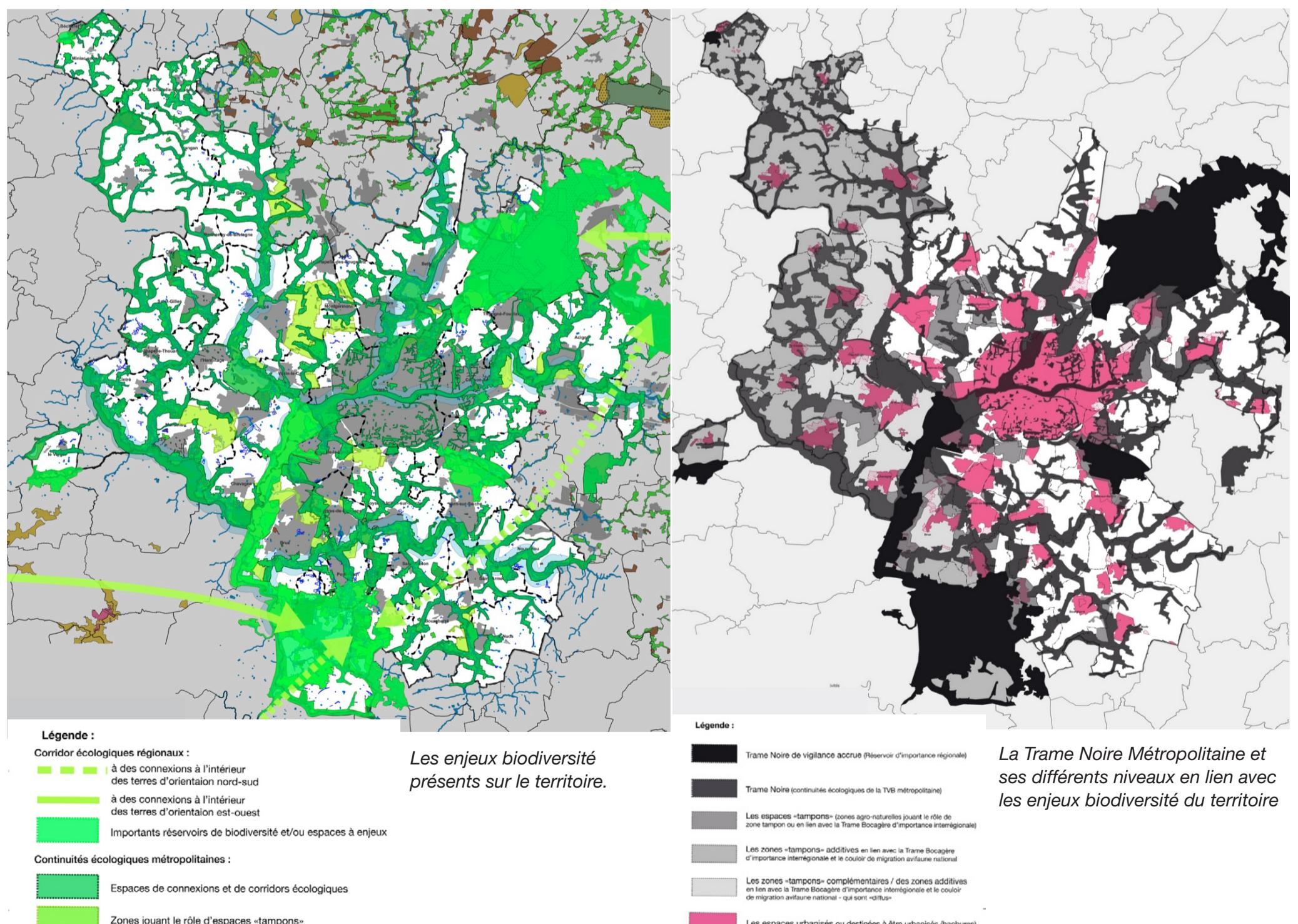


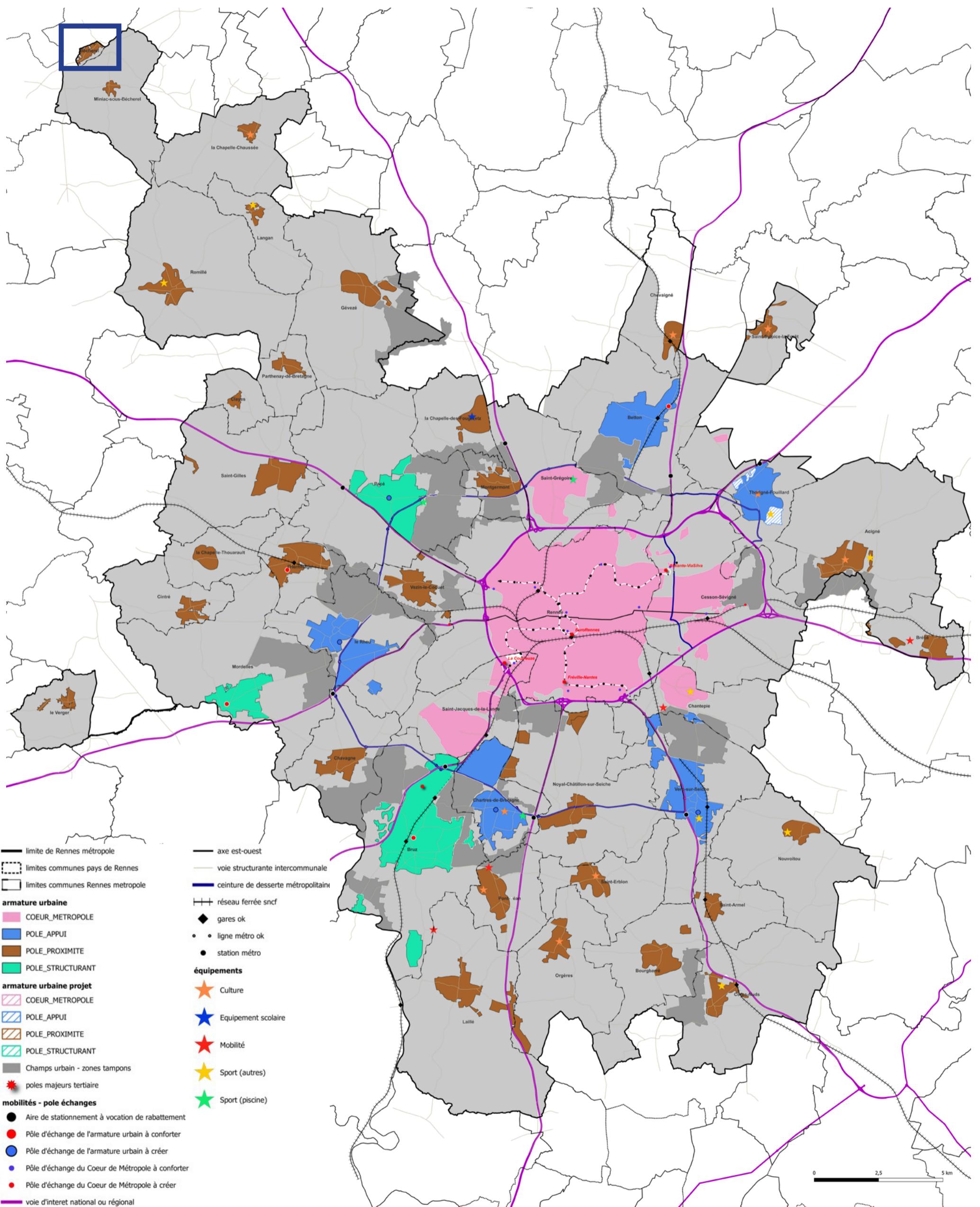
La Trame noire vise à prendre en compte la dimension temporelle (alternance jour/nuuit), absente jusqu'à présent dans la Trame verte et bleue. Source : d'après Sordello, 2017 [38].

Source : Guide Trame Noire OFB - R Sordello, F Paquier, A. Dalloz -Publié en avril 2021

Qu'est-ce qu'une Trame Noire ?

La Trame Noire est la transposition, à la fois géographique, et temporelle de la Trame Verte et Bleue relative à la nuit. Or, la Trame Verte et Bleue est un « outil de planification du territoire», ainsi, la Trame Noire est un outil de planification du territoire, en lien avec la TVB, dans sa dimension nocturne.





BÉCHEREL - POSITION DANS LA MÉTROPOLE - SITUATION ET ENJEUX



Vue Aérienne de Bécherel

PRÉSENTATION DE LA COMMUNE

Bécherel est une commune qui fait partie des "Pôles de Proximité" de Rennes Métropole, située à environ 29 km au nord-ouest de Rennes.

La commune s'étend sur une surface de 60 hectares, c'est, ainsi, la plus petite commune de Rennes Métropole. Elle est peuplée de 690 habitants en 2021 (contre 678 en 2015, soit +1,77 % par an depuis 2015).

ÉVOLUTION DE LA COMMUNE & QUALITÉ DE VIE

Bécherel est bâtie sur une colline à 176 mètres d'altitude, du jardin du Thabor la vue s'étend vers Dol-de-Bretagne, Dinan et Combourg. Des rues aux vieilles maisons en granit rappellent le passé de la cité : on y cultivait le lin et y filait le plus beau fil de Bretagne. Labellisée Petite Cité de caractère, la vieille ville a conservé un bel ensemble de maisons anciennes des XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles, puis est devenue une cité du livre à la fin du XX^e siècle (depuis 1989 - Bécherel compte plusieurs librairies, bouquineries, café-lecture, artisans d'art...)

La commune dispose d'un certain nombre d'équipements et de services, dont une école maternelle publique, ainsi qu'une école élémentaire privée, l'école Notre-Dame. La commune dispose de terrains de football, de tennis, ainsi que diverses associations sportives, parmi lesquels des clubs de VTT, de yoga, de judo, de tir à l'arc et une école de danse. Elle dispose également d'une bibliothèque, d'un théâtre (construit en 1937 par le curé de la paroisse, l'abbé Monnier) et on y trouve "la Maison du Livre et du Tourisme" (qui abrite un accueil, un espace de médiation sur l'histoire de Bécherel, une salle d'exposition et un auditorium de quatre-vingts places).

On y trouve près d'une dizaine de commerces, des activités de service, deux restaurants (en lien avec son attractivité touristique), ainsi qu'une maison médicale, un cabinet infirmier, une pharmacie, plusieurs professionnels de santé (ostéopathe, psychologie etc.) et un EHPAD.

PATRIMOINE NATUREL & PAYSAGER

Le village de Bécherel est situé au sein des collines de Bécherel, à la limite entre les bassins versants de la Rance et du Meu. Ces collines forment en fait un plateau, dont le nord est marqué par une crête étroite qui dessine de petites collines.

Le village occupe la plus haute de ces collines, le point culminant est occupé par le Parc du château de Caradeuc, qui forme un belvédère au-dessus des vallons de Saint-Thual. Bécherel, comme les autres bourgs de ce terroir, est construit à flanc de la colline qu'elle occupe presque entièrement. Plus bas, on trouve un habitat de fermes isolées, alternant avec des cultures céréalières parfois entourées de bocage.

LES TRANSPORTS

Le bourg est traversé du sud-ouest au nord-est par la D 20, qui la relie à La Baussaine et Tinténiac. Cette route se croise en bordure nord-est de la commune avec la D 27 et la D 68, qui conduisent vers le sud-est à La Chapelle-Chaussée et vers le nord-ouest vers Longaulnay, et, plus loin via la D 2, vers Évran et Dinan. Bécherel est desservie par le Service des transports en commun de l'agglomération rennaise, et en particulier par la ligne de bus 82 du réseau STAR de Rennes Métropole. (Ainsi que la ligne 7 du réseau régional BreizhGo qui effectue uniquement les montées et descentes de voyageurs depuis et vers Dinan/Dinard.) De plus, on y trouve une piste cyclable qui relie Bécherel à Miniac-sous-Bécherel.

PATRIMOINE

La commune ne compte aucun bâtiment protégé au titre des monuments historiques. Cependant, on y trouve de nombreux bâtiments anciens, et la commune appartient au réseau des Petites Cités de caractère bretonnes.

Parmi eux, les restes des anciennes fortifications médiévales (une partie des remparts urbains et les ruines de l'ancien donjon construit par le seigneur de Dinan au XI^e siècle). Le village de Bécherel abritait autrefois un prieuré bénédictin (fondé par Rolland de Dinan en 1164) dont subsiste l'église paroissiale Notre-Dame, ainsi que la chapelle Saint-Jacques, reconstruite au XVII^e siècle (aujourd'hui transformée en habitation). On y trouve un bel ensemble de maisons anciennes. Dix-sept de ces maisons ont fait l'objet d'une étude par le service de l'inventaire général du patrimoine culturel en 1983-1984. Elles sont situées rue de la Filanderie, rue de la Chanvrerie, rue de la Beurrerie, place de la Croix, place Alexandre Jehanin, porte et rue Saint-Michel et chemin de la Coquerie.

BÉCHEREL - LA TRAME NOIRE



L'INFLUENCE DE LA TRAME NOIRE

Sur le territoire de la commune de Bécherel, on ne trouve pas de zone "courante" (= hors zonage Trame Noire), ainsi, on y rencontre des espaces qui peuvent se situer dans différents zonages relativement à la Trame Noire : les zones Tampons, les zones Trame Noire en tant que telle, ainsi que les zones de Trame Noire dite "de vigilance accrue". Les zones de Trame Noire se situent plutôt en périphérie de la zone agglomérée de Bécherel, sur des espaces non urbanisés au Sud, et sur des petites parties de zones urbanisées à l'Est. Tandis que la zone de Trame Noire de vigilance accrue, présente sur une bonne partie du Sud-Ouest du territoire se déploie à la fois sur des zones naturelles et sur des zones urbanisées. En dehors de ces deux zonages, tout le reste de la commune de Bécherel est couverte par les zones tampons.

IMPACT DE LA TRAME NOIRE SUR LES TYPOLOGIES URBAINES

Comme une partie importante de la commune et de la zone urbanisée se trouvent en zones tampons, elles concernent, de ce fait, toutes les typologies présentes sur Bécherel, à la fois la centralité, les zones d'habitat individuel et collectif, la zone tertiaire industrielle et commerciale et les zones prévues en extensions urbaines.

La Trame Noire, quant à elle, va avoir un impact sur certaines parties de zones d'habitat individuel et collectif (à l'Est). Tandis que la zone de Trame Noire de vigilance accrue se déploie, au niveau des zones urbanisées, également sur des zones d'habitat individuel et collectif mais aussi sur la centralité de Bécherel.

Ainsi, à Bécherel les prescriptions qui s'appliqueront seront majoritairement en lien avec les zones tampons, avec la Trame Noire de manière plus ponctuelle, ou en lien avec la Trame Noire de vigilance accrue, selon les cas de figure rencontrés.

IMPACT DE LA TRAME NOIRE SUR LES TYPOLOGIES DE VOIRIES

De la même manière, comme une partie importante de la commune, et de la zone urbanisée en particulier, est concernée par les zones tampons, elles vont impacter les prescriptions relatives aux différentes typologies de voiries présentes sur la zone agglomérée de Bécherel. En zone agglomérée, la Trame Noire va avoir un impact relativement ponctuel sur les voiries qui la traversent (une desserte et une voie du réseau d'appui, qui se trouve assez rapidement en dehors de la zone urbanisée). La Trame Noire de vigilance accrue, qui se déploie sur la zone urbanisée à l'Ouest, va, en revanche, impacter de manière prégnante une bonne partie de la voie principale et certaines voies de desserte.

Ainsi, les zonages de la Trame Noire, les zones tampons en particulier, et dans une moindre mesure, la Trame Noire, et la Trame Noire de vigilance accrue, vont impacter les différents types de voies, selon leur position sur le territoire.

IMPACT DE LA TRAME NOIRE SUR LES TYPOLOGIES DE SITES ET ÉQUIPEMENTS

À Bécherel, et compte tenu de la manière dont se déplient les différents zonages de la Trame Noire sur la commune, les sites et équipements vont se trouver dans différents zonages. Bien qu'ils se trouvent majoritairement en zone Tampon (tous les arrêts de bus / établissements scolaires = écoles / équipements culturels et équipements sportifs) certains se trouvent en zone de Trame Noire (équipements sportifs) et un équipement culturel se trouve en Trame Noire de vigilance accrue.

Aussi, les différents zonages de la Trame Noire vont impacter les prescriptions relatives aux sites (arrêt de bus) et équipements présents sur Bécherel (écoles, équipements culturels & sportifs) selon les zonages dans lesquels ils se trouvent.



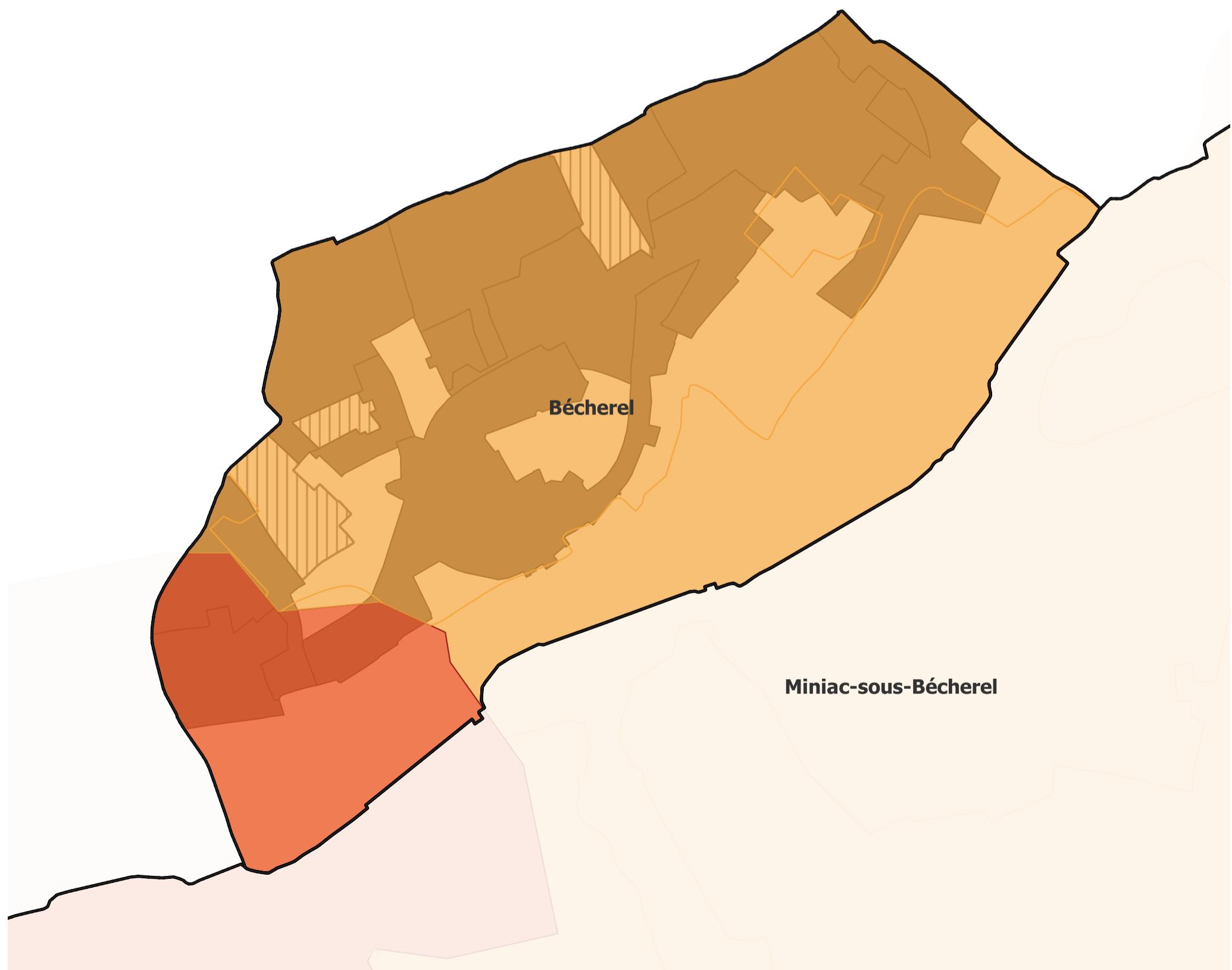
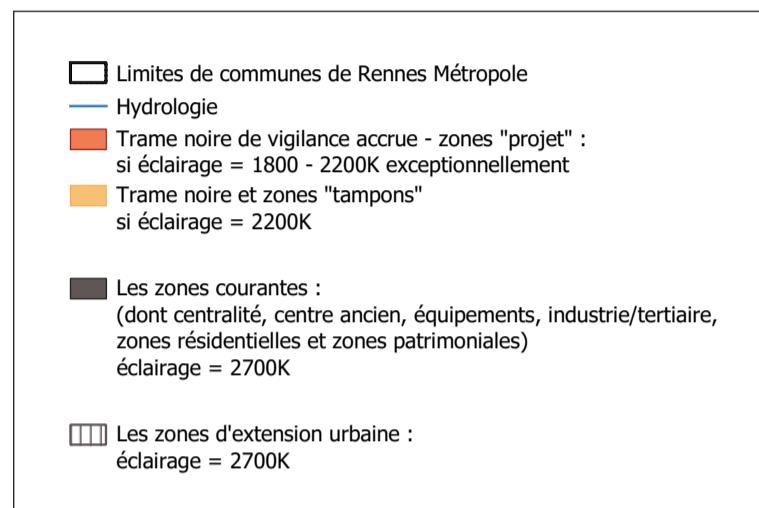
erel

opole

en, équipements,
et zones patrimoniales

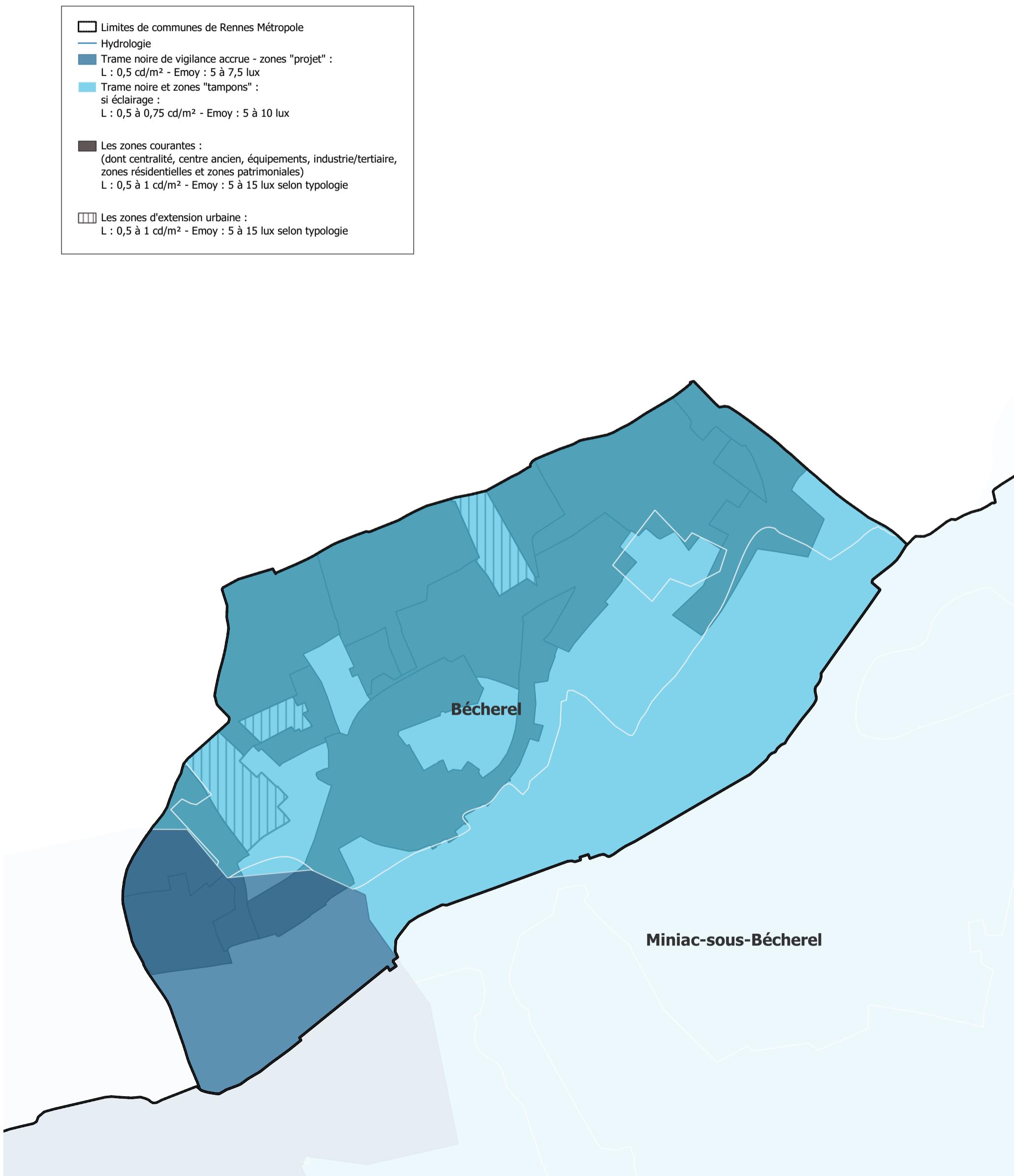
BÉCHEREL - LES TEMPÉRATURES DE COULEURS

Cartographie Prescriptive relative aux différents niveaux de Trame Noire et aux Zones Tampons : les températures de couleur pour la commune de Bécherel.

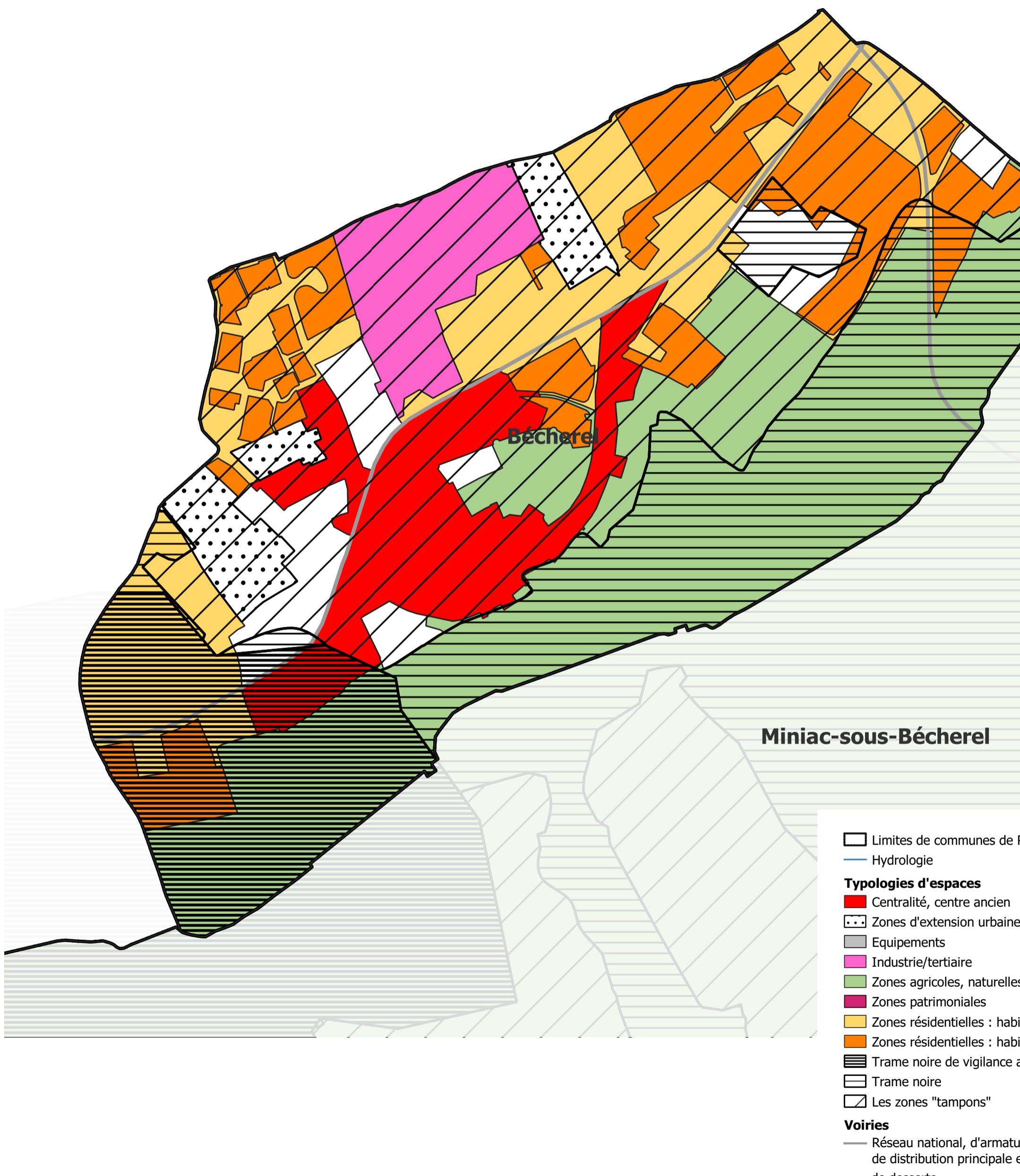


BÉCHEREL - LES NIVEAUX D'ÉCLAIREMENT

Cartographie Prescriptive relative aux différents niveaux de Trame Noire et aux Zones Tampons : les niveaux photométriques pour la commune de Bécherel.



BÉCHEREL - TYPOLOGIES URBAINES & TRAME NOIRE



LES TYPOLOGIES URBAINES PRÉSENTES SUR BÉCHEREL ET LES PRESCRIPTIONS QUI S'Y RATTACHENT

À Bécherel on trouve les différentes typologies urbaines soumises à des prescriptions dans le cadre du SCAL et en particulier :

- la zone de centralité qui, pour Bécherel, représente une part importante de la zone urbanisée et se trouve au Sud de celle-ci.
- les zones résidentielles d'habitats individuels ou collectifs.
- Une zone d'activités tertiaire, commerciale et industrielle, en lien avec la présence du carrefour-market (sur une emprise assez importante) et d'une industrie (à priori alimentaire, Brocéliande-ALH, également sur une emprise importante) et quelques commerces (coiffeur) présents à proximité de la mairie.
- En revanche pas de zone d'équipement d'emprise suffisamment notable pour apparaître dans les zonages des typologies urbaines (se reporter à la partie suivante "sites & équipements").
- Enfin des espaces agro-naturels, de proportion quasiment équivalente à la zone zone urbanisée (du fait de la petite superficie du territoire de la commune), en forment l'écrin, sur la partie sud, en lisière de commune.

À Bécherel, on trouve également trois petites zones prévues en extension urbaine, qui encadrent le développement de la commune, ces zones s'intégrant complètement au tissu de la zone agglomérée (et pour lesquelles des prescriptions s'appliqueront selon la typologie concernée - résidentielle, équipement, etc.- et pour les zones tampon - puisqu'à Bécherel ces espaces sont concernés par celles-ci).

Pour chacune de ces typologies, des prescriptions spécifiques s'appliquent, influencées selon la présence en "zones tampons" ou en zone de trame Noire, que l'on rencontre sur la commune.

LES ESPACES DE CENTRALITÉS :

À Bécherel, la zone de centralité, se trouve au sud de la zone agglomérée, on y trouve la Mairie, l'école, à proximité, et la plupart des commerces, librairies, bouquinistes et restaurants (La Part des Anges, la Crêpe bouquine). La centralité de Bécherel se trouve majoritairement en zone tampon, cependant, une partie de la centralité du côté de l'entrée Ouest de la commune se situe dans la zone de Trame Noire de vigilance accrue. Ainsi, à Bécherel, et selon les cas de figure (si on se trouve en zone de Trame Noire de vigilance accrue, ou en zone Tampon) ce sont les prescriptions relatives aux centralités en zones tampons ou en zone de Trame Noire de vigilance accrue qui s'appliquent, sachant que pour cette dernière il conviendra de réaliser une étude spécifique.

LES ESPACES DE ZONES RÉSIDENTIELLES D'HABITAT INDIVIDUEL ET D'HABITAT COLLECTIF :

À Bécherel, les zones résidentielles d'habitats individuels ou collectifs se trouvent, majoritairement, en zone Tampon, à l'exception de certaines petites zones d'habitats individuel (majoritairement) qui se trouvent en zone de Trame Noire et des zones d'habitats individuel et collectif qui se trouvent en zone de Trame Noire de vigilance accrue en partie Ouest de la zone urbanisée.

Étant donné que les prescriptions techniques relatives à l'éclairage sont identiques entre les zones tampons et les zones de Trame Noire, il y aura peu d'impact et pas de différences entre les zones résidentielles en zone tampon ou en zone de Trame Noire.

Néanmoins, les prescriptions techniques relatives à l'éclairage (public) seront différentes (et plus restrictives) pour les zones de Trame Noire de vigilance accrue au niveau de l'entrée Ouest du Bourg (principalement les "Hauts Lieux").

Ainsi, pour les zones résidentielles d'habitats individuels et collectifs de Bécherel, ce sont les prescriptions relatives aux zones Tampons et aux zones de Trame Noire (qui sont identiques) qui s'appliquent en majorité, avec ponctuellement, à l'Ouest de la zone urbanisée les prescriptions relatives aux zones de Trame Noire de vigilance accrue pour ces typologies d'espaces, qui nécessiteront de réaliser une étude spécifique.

LES ZONES TERTIAIRES, INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES :

La zone d'activités tertiaire(s), industrielle(s) et commerciale(s) de Bécherel se trouve en zone Tampon. Ainsi ce sont les prescriptions relatives aux zones tertiaires, industrielles et commerciales en zones tampons (et de Trame Noire, qui sont identiques) qui s'appliquent à l'ensemble de cette typologie d'espace.

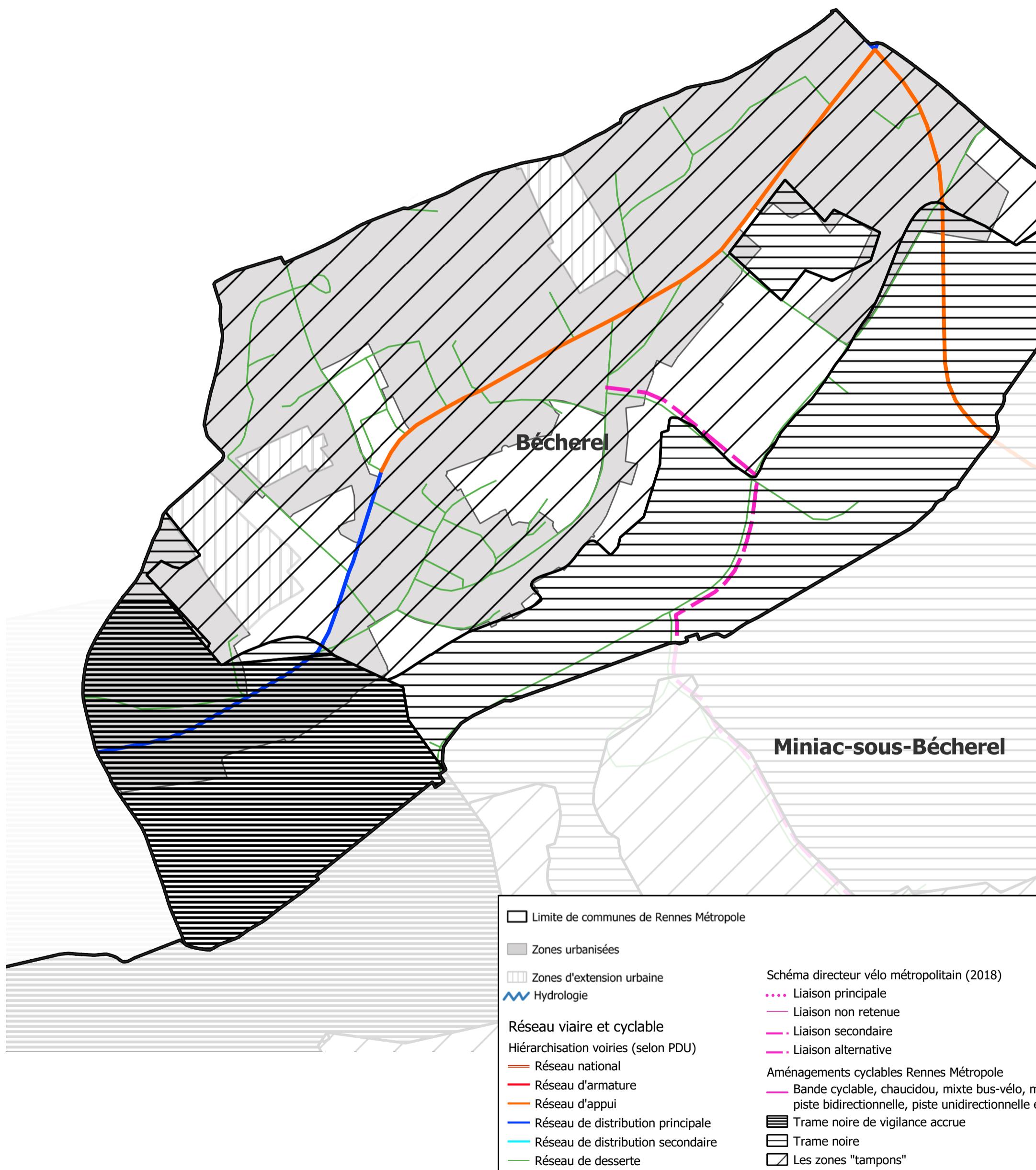
LES ESPACES VERTS / PARCS OUVERT LA NUIT ET ÉCLAIRÉS :

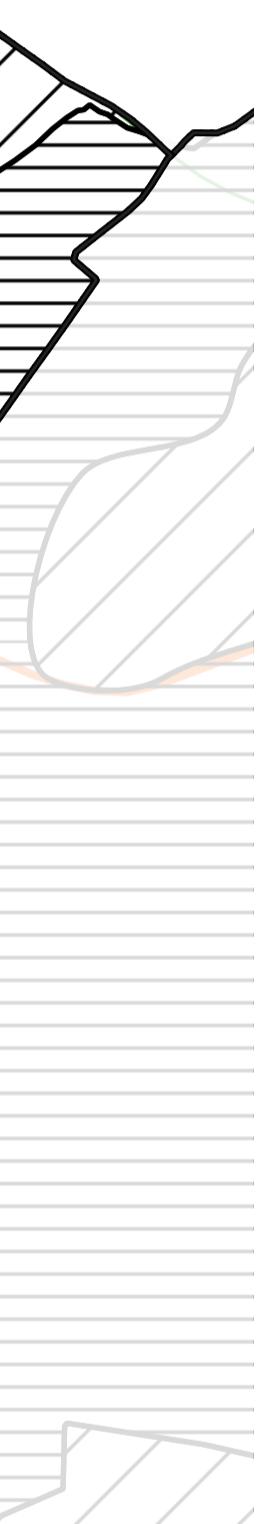
Les zones d'espaces verts présents dans la zone agglomérée de Bécherel, et au cœur même de la zone de centralité (table de pique-nique / Jardin Aromatique - à l'extrémité du chemin du Thabor), ne sont pas éclairés et doivent le rester. Ils doivent même être préservés au maximum de toute déperdition de lumière de l'éclairage avoisinant.

LES ABORDS DE RIVIÈRE ET EAU :

À Bécherel, les abords de rivières et d'eau correspondent aux abords de l'étang de la Teinture de Bécherel. Bien que deux voies de desserte (La Couaille et la Ville Malet) jouxtent l'Etang, celles-ci ne sont pas éclairées (ce qui est une bonne chose) et doivent le rester, car cette zone se trouve en zone de Trame Noire.

BÉCHEREL - TYPOLOGIES DE VOIRIES & TRAME NOIRE





LES TYPOLOGIES DE VOIRIES PRÉSENTES SUR BÉCHEREL ET LES PRESCRIPTIONS QUI S'Y RATTACHENT

À Bécherel, on trouve différentes typologies de voiries,

- deux voies du réseau d'appui, qui se trouvent l'une uniquement en zone agglomérée (correspondant à la D20 ou rue de la Libération) l'autre dans et hors de la zone agglomérée (D27).
- une voie de distribution principale, dans le prolongement de la voie du réseau d'appui et en particulier de la D20, uniquement en zone agglomérée (sachant qu'on ne trouve pas de voie secondaire à Bécherel)
- et des voies de dessertes (dans et hors zone agglomérée),
- ainsi qu'une liaison douce et, en particulier une voie cycle qui relie Bécherel à Miniac-sous-Bécherel.

Ces voies sont toutes soumises à des prescriptions dans le cadre du SCAL et en particulier :

- celles dans la tâche urbaine, qui est considérée comme l'agglomération (ci contre en gris) qui concerne les voies du réseau d'appui, la voie de distribution principale, les voies de dessertes & une partie de la liaison cycles,
- celles hors agglomération, qui concernent, une des deux voies d'appui (D27), et quelques voies de dessertes.

Elles peuvent se trouver dans les différents zonages de la Trame Noire - les zones Tampon, les zones de Trame Noire et de Trame Noire de vigilance Accrue - que l'on rencontre à Bécherel, et pour lesquelles des prescriptions spécifiques s'appliquent.

LES VOIRIES DU RÉSEAU D'APPUI

Deux voies du réseau d'appui se trouvent sur le territoire de Bécherel, en zone agglomérée, la D20 ou rue de la Libération (qui l'est complètement) et la D27 qui l'est en partie. La partie de la D27, qui se situe hors zone agglomérée, n'est pas éclairée (elle commence à l'être à l'angle de la rue du Prieuré). La partie dans la zone agglomérée l'est (éclairée), de même que la D20. Sur ces différentes zones elles se trouvent en zone tampon (à l'exception d'une toute petite partie de la D27 qui, sur cette zone n'est pas éclairée). Ainsi, dans la zone agglomérée, où elles sont éclairées, ce sont les prescriptions relatives aux voies du réseau d'appui, en zone tampon (et à la Trame Noire, qui sont identiques) qui s'appliquent pour cette typologie de voiries.

LES VOIRIES DE DISTRIBUTION PRINCIPALE

À Bécherel, il y a une seule voie de distribution principale, qui s'inscrit dans le prolongement de la voie du réseau d'appui que forme la D20, dans sa partie ouest (après la route de Linqueniac). Elle se trouve, totalement, en zone agglomérée. Cette voie se trouve sur sa première partie (dans le prolongement de la voie du réseau d'appui) en zone Tampon, mais passe, ensuite, en zone de Trame Noire de Vigilance Accrue (après l'angle avec la rue du Faubourg Berthault) dans sa partie la plus à l'Ouest de la zone urbanisée.

Ainsi, pour cette typologie de voirie, ce sont les prescriptions relatives aux zones tampons qui s'appliquent sur sa première partie et il conviendrait d'appliquer les prescriptions relatives à la Trame Noire de vigilance accrue et, de ce fait, de réaliser une étude spécifique, sur sa partie la plus à l'Ouest, en allant vers l'extrémité (et la sortie) du bourg.

LES VOIRIES DE DESSERTE

Les voiries de desserte de Bécherel, se trouvent à la fois dans et hors de la zone urbanisée. En dehors de la zone urbanisée, ces voiries ne sont pas destinées à être éclairées. Dans la zone urbanisée (et les futures extensions urbaines), elles sont, majoritairement en zone tampon, néanmoins, certaines se trouvent en zone de Trame Noire (la Feronière et la Couaille, la première étant en lisère de zone urbanisée) et ne sont pas éclairées (ce qui est très bien ainsi). D'autres, en partie Ouest de la zone agglomérée, (chemin du Calvaire et "les Hauts Lieux") sont en zone de Trame Noire de vigilance accrue et sont éclairées.

Ainsi, pour cette typologie de voirie, dans la zone agglomérée de Bécherel, ce sont, majoritairement, les prescriptions relatives voies de dessertes en zones tampons (et de Trame Noire, qui sont identiques) qui s'appliquent. Pour les autres voiries concernées par ce zonage (en partie Ouest de la zone agglomérée, chemin du Calvaire et "les Hauts Lieux") ce sont les prescriptions relatives voies de dessertes en zones de Trame Noire de vigilance accrue qui s'appliquent et il sera nécessaire d'élaborer une étude spécifique.

LES VOIES DOUCES

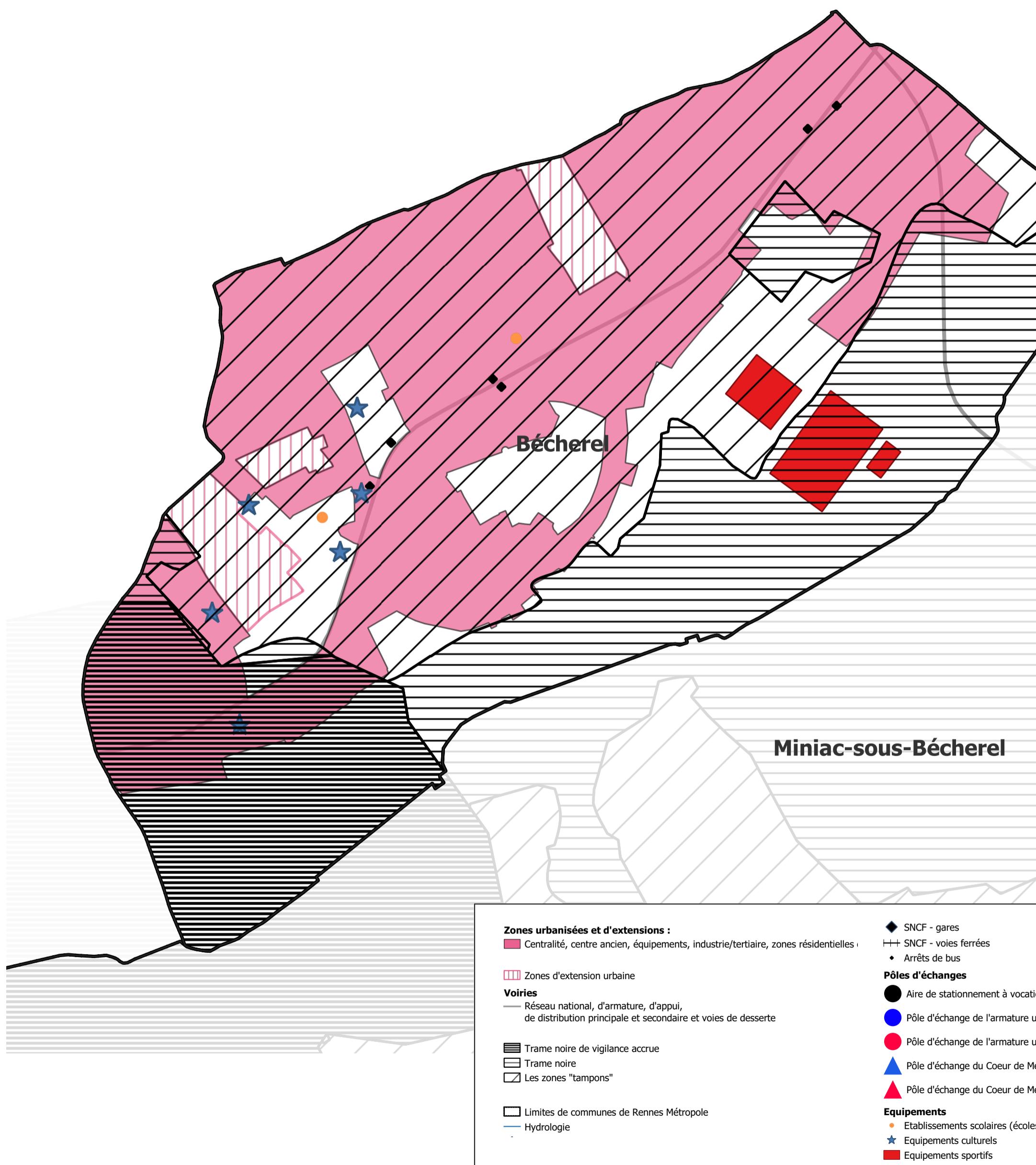
Les voiries douces structurantes, en agglomération, à échelle communale (ou intercommunale) seront éclairées ; sauf si un cheminement alternatif existe à proximité (par exemple une voirie qui, elle, est éclairée). Ainsi, les prescriptions ne s'appliquent qu'aux voiries douces structurantes concernées par l'éclairage. Pour les voiries douces structurantes, sans cheminement alternatif éclairé, ce sont les prescriptions relatives aux voiries douces en zone tampon et zone de Trame Noire qui s'appliquent, à Bécherel (en zone non agglomérée, elles ne doivent pas être éclairées, hors problématique spécifique d'usage et de sécurité).

La zone de Trame Noire de vigilance accrue n'est pas concernée par cette typologie de voiries (voies douces structurantes à échelle communale en zone agglomérée), si elle devait le devenir, ces voiries ne seraient pas destinées à être éclairées sur cette zone.

LES VOIES VÉLOS

Le Schéma Directeur Vélo métropolitain prévoit des itinéraires vélos pour partie existants et à développer. Ils seront éclairés en agglomération. En dehors de la zone agglomérée, des balisages lumineux peuvent être envisagés, voire de l'éclairage public qui pourra être apporté, au besoin, sur les zones de conflits (dans ce cas, il devra respecter les prescriptions du zonage de la Trame Noire dans lequel il se trouve).

BÉCHEREL - TYPOLOGIES DE SITES ET ÉQUIPEMENTS & TRAME NOIRE



LES TYPOLOGIES DE SITES PRÉSENTES SUR BÉCHEREL ET LES PRESCRIPTIONS QUI SONT PROPOSÉES :

Il y a à Bécherel, différentes typologies de sites, soumises à des prescriptions dans le cadre du SCAL et en particulier :

- Un certain nombre d'arrêts de bus dans la zone urbanisée (6) sachant qu'il n'y en a pas en dehors de la zone urbanisée,
- l'école maternelle publique, ainsi qu'une école élémentaire privée, l'école Notre-Dame, situées, pour la première chemin de la Roncette, et pour la seconde rue de la Libération, toutes deux à proximité immédiate de la zone de centralité de Bécherel.
- deux stades enherbés situés à la Feronière / La Coquerie (à proximité immédiate du cimetière) et en dehors de la zone agglomérée (et un city-stade se trouve route de Linqueniac mais hors du territoire de la commune).
- On y trouve également des équipements culturels : une bibliothèque, un théâtre (construit en 1937 par le curé de la paroisse, l'abbé Monnier) et la Maison du Livre et du Tourisme (avec un accueil, un espace de médiation sur l'histoire de Bécherel, une salle d'exposition et un auditorium), qui se trouvent plutôt au sud-ouest de Bécherel (Maison du Livre et du Tourisme en entrée Ouest de Bécherel, le théâtre de Bécherel se trouvant chemin de la Roncette et la Salle Polyvalente aux "Hauts Lieux", la médiathèque se trouvant, quant à elle, à proximité de l'école publique et de la Mairie).

Pour chacune de ces typologies de sites (ou de leurs abords), des prescriptions spécifiques (détaillées dans le Tome 2 du SCAL) s'appliquent.

Elles se trouvent influencées selon la présence ou non en dans les différents zonages de la trame Noire et sur Bécherel, majoritairement dans les Zones Tampons ou, ponctuellement dans les zones de Trame Noire de vigilance accrue, pour lesquelles des recommandations spécifiques s'appliquent. Aussi, les cas de figures spécifiques que l'on rencontre à Bécherel se trouvent détaillés, ci-dessous, pour chacun d'entre-eux.

LES ARRÊTS DE BUS

Les arrêts de bus présents sur la zone agglomérée de Bécherel se trouvent tous en zone tampon (Sévignère / Bécherel Centre / Bécherel École). En zone agglomérée, ils peuvent bénéficier de l'éclairage des voies sur lesquels ils se situent. Néanmoins, si l'éclairage est insuffisant (ou n'est pas bien positionné par rapport à leur emplacement) ils peuvent bénéficier d'installations d'éclairage spécifiques et, dans ce cas, ce sont les prescriptions relatives aux arrêts de bus en zones Tampons (ou zones de Trame Noire, qui sont identiques) qui s'appliquent.

LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Les deux écoles publiques et privées de Bécherel se trouvent près du centre de Bécherel, et, toutes deux, en zone Tampon. Ainsi, ce sont les prescriptions relatives aux établissements scolaires en zones tampons (et zones de Trame Noire, car elles sont identiques) qui s'appliquent à leurs abords.

LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Les deux stades, quant à eux se trouvent, pour l'un en zone tampon et pour l'autre en zone de Trame Noire. Or, comme nous l'avons évoqué précédemment, les prescriptions techniques relatives à l'éclairage sont identiques pour les zones tampons et la Trame Noire. Ainsi, ce sont les prescriptions relatives aux équipements sportifs en zones tampons et de Trame Noire qui s'appliquent pour ceux-ci. Sachant toutefois qu'il faudra être particulièrement vigilant, (du fait de la présence de la Trame Noire à proximité pour l'un et de la présence dans ce zonage pour l'autre) à l'orientation des flux lumineux - et à limiter les déperditions de lumière, notamment en lisière du site - ainsi qu'à la gestion du fonctionnement des installations d'éclairage en extérieur, qui devront se limiter strictement aux temps d'utilisation de ces équipements.

Il est important de noter que le petit stade présent en zone tampon est éclairé tandis que l'autre (présent en zone de Trame Noire) ne l'est pas. Idéalement il faudrait maintenir cet état de fait et que le stade présent en zone de Trame Noire reste non-éclairé.

LES ÉTABLISSEMENTS CULTURELS

Les établissements culturels se trouvent plutôt en partie Ouest de la zone urbanisée et, majoritairement, en zone tampon. Cependant l'un d'entre eux - en particulier la "Maison du Livre", route de Montfort - se situe en zone de Trame Noire de vigilance accrue. Ainsi ce sont les prescriptions relatives aux équipements en zones tampons (et de Trame Noire qui sont identiques), qui s'appliquent, majoritairement, pour les zones d'équipements culturels (et, en particulier, leurs abords).

En revanche, pour la "Maison du Livre", ce sont les prescriptions relatives aux zones de Trame Noire de vigilance accrue, et il sera nécessaire d'élaborer une étude spécifique. de son éclairage.

De manière générale (et en particulier en zone de Trame Noire de vigilance accrue ou à proximité de celle-ci), il conviendra de veiller à la bonne orientation des flux lumineux et surtout à la gestion du fonctionnement des installations d'éclairage en extérieur (le cas échéant), qui devront se limiter idéalement aux temps d'utilisation de cet (/ces) équipement(s).

on de rabattement
rbain à conforter
rbain à créer
étropole à conforter
étropole à créer
(collèges, et lycées)

Données et sources

- Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) approuvé par délibération du Conseil de Rennes Métropole du 15/12/2022.

Dernière Modification (M n°1) approuvée par délibération du conseil de Rennes Métropole du 15/12/2022, dernière Modification Simplifiée (MS n°2) approuvée par délibération du conseil de Rennes Métropole du 18/11/2021, dernière Mise à Jour (MAJ n°6) par arrêté de la Présidente de Rennes Métropole du 06/04/2023.

- Synthèse des zonages PLUi de Rennes Métropole : Il s'agit d'une synthèse des zonages du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de Rennes Métropole au 31/12/2022. Elle est issue du PLUi opposable, en date du 31/12/2022, et saisie sur des outils SIG par Rennes Métropole.

